

L'information ci-jointe constitue de l'information réglementée au sens de l'Arrêté Royal du 14 février 2008 concernant les obligations des émetteurs des instruments financiers qui sont admises à la négociation sur un marché réglementé.

## Juin 2014 Mise à jour concernant le capital social et les titres et les droits de vote existants

**Mechelen, le 1 juillet 2014** – Telenet Group Holding SA (“Telenet” ou “la Société”) (Euronext Bruxelles: TNET) publie les informations suivantes, sur la base de l'article 15 de la Loi du 2 mai 2007 et de l'Arrêté Royal du 14 février 2008 y relatif:

	30 juin 2014	25 avril 2014	Différence
<b>Capital social</b>	€ 12.645.929,48	€ 12.607.596,42	€ 38.333,06
<b>Nombre total de titres conférant à un droit de vote (le dénominateur)</b>	116.307.911	115.955.261	352.650
Actions ordinaires	116.213.038	115.860.388	352.650
Actions avec un dividende de liquidation non privilégié	94.843	94.843	0
Golden Shares	30	30	0
<b>Nombre total de droits de vote associés à</b>	115.911.859	115.772.104	139.755
Actions ordinaires	115.816.986	115.677.231	139.755
Actions avec un dividende de liquidation non privilégié	94.843	94.843	0
Golden Shares	30	30	0
<b>Warrants</b>			
Warrants	1.030.910	1.030.910	0

Depuis le 25 avril 2014, le capital social et le nombre des titres et des droits de vote ont été modifiés comme indiqué ci-dessous:

- La Société a racheté 212.895 actions propres sous le Programme de Rachat d'Actions 2014; le droit de vote lié à ces actions est suspendu pendant que la Société détient ces actions.
- le 13 juin 2014, 352.650 nouvelles Actions ordinaires ont été créées, avec pour conséquence une augmentation du capital social de € 38.333,06 et des primes d'émission de € 12.533.668,10. Cette augmentation du capital social se situe dans le cadre du plan d'achat d'actions 2014 pour le personnel. Les actions seront bloquées pendant une période de 2 ans, et seront librement transférables dès le 13 juin 2016 par les employés concernés qui avaient souscrit ce plan.

Les droits attachés aux **Golden Shares** et aux **actions avec un dividende de liquidation non privilégié** sont décrits dans les statuts de Telenet, disponibles sur notre site web.

Chaque **Warrant** confère le droit de souscrire à une action ordinaire, aux conditions stipulées dans les plans des warrants de 2007 et 2010.



Toute augmentation de la participation au-delà (ou diminution en deçà) des plafonds suivants nécessite qu'une déclaration soit faite à Telenet et à l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA, le successeur de la CBFA):

1. plafond statutaire de 3%, tel que défini par les statuts de la Société;
2. 5% ou tout multiple de 5%, comme stipulé par la Loi belge.

Les formulaires des déclarations de transparence sont toujours disponibles sur le site web de la FSMA: <http://www.fsma.be/nl/Supervision/fm/gv/ah/circah/ov.aspx>

Un guide détaillé précisant comment compléter une déclaration de transparence est également disponible sur le site web de la FSMA: [http://www.fsma.be/~media/Files/circah/NL/gv/ah/cbfa\\_2008\\_16.ashx](http://www.fsma.be/~media/Files/circah/NL/gv/ah/cbfa_2008_16.ashx)

Le formulaire de déclaration de transparence doit être soumis à:

1. la FSMA (e-mail [trp.fin@fsma.be](mailto:trp.fin@fsma.be) et fax\* +32 2 220 59 12)
2. Telenet (e-mail [investor.relations@staff.telenet.be](mailto:investor.relations@staff.telenet.be) et fax\* +32 15 33 59 59)

\* Pour des raisons de sécurité juridique

Cette information est également disponible sur notre site web, aux pages consacrées aux relations avec les investisseurs, <http://investors.telenet.be>.

#### Contacts:

Investor Relations:	Rob Goyens	– <a href="mailto:rob.goyens@staff.telenet.be">rob.goyens@staff.telenet.be</a>	– Tél.: +32 15 333 054
Press & Media Relations:	Stefan Coenjaerts	– <a href="mailto:stefan.coenjaerts@staff.telenet.be">stefan.coenjaerts@staff.telenet.be</a>	– Tél.: +32 15 335 006
Legal:	Jeroen De Schauwer	– <a href="mailto:jeroen.de.schauwer@staff.telenet.be">jeroen.de.schauwer@staff.telenet.be</a>	– Tél.: +32 15 334 980

**À propos de Telenet** – Telenet est un fournisseur de premier plan de services médias et télécoms. Telenet se spécialise dans la fourniture de la télévision par câble, de l'Internet à grande vitesse et de services de téléphonie fixe et mobile, principalement à destination de clients résidentiels en Flandre et à Bruxelles. Sous la marque Telenet for Business, la société fournit en outre des services à des entreprises implantées partout en Belgique. Telenet est coté sur Euronext Brussels sous le symbole TNET.

**Informations complémentaires** – Des informations complémentaires concernant Telenet et ses produits peuvent être obtenues en consultant notre site web <http://www.telenet.be>. D'autres informations, relatives aux données opérationnelles et financières, peuvent également y être téléchargées, aux pages consacrées aux relations avec les investisseurs. Notre rapport annuel consolidé 2013 est disponible sur notre site web, aux pages consacrées aux relations avec les investisseurs ([investors.telenet.be](http://investors.telenet.be)).